

Sommaires de *Jurisprudence*



JEAN-LOUIS
GUILLOT
Directeur
des affaires juridiques
Groupe BNP Paribas

Garanties

Hypothèque. Hypothèque légale des époux. Publication à la Conservation des hypothèques d'un jugement de divorce portant condamnation au paiement d'une prestation compensatoire. Publication valant inscription d'hypothèque en garantie du paiement de la prestation (non)

*Cour de cassation, 3^e chambre civile du 13 décembre 2000.
Rejet du pourvoi contre la cour d'appel d'Aix-en-Provence,
15^e chambre civile du 22 octobre 1998.
Aff. Dalmasso c/Crédit lyonnais.*

Dans le cadre d'un ordre ouvert à la suite d'une procédure de saisie immobilière, des héritiers de l'ex-épouse du débiteur contestaient le rang des créanciers inscrits. Ils se prévalaient du jugement de divorce prononcé une dizaine d'années antérieurement, lequel avait condamné le débiteur au paiement d'une prestation compensatoire. Arguant que ce jugement avait été publié à la conservation des hypothèques, ils prétendaient primer les créanciers inscrits postérieurement à cette publication.

Le juge aux ordres a débouté les héritiers de cette prétention. Leur pourvoi contre l'arrêt confirmatif a été rejeté au motif que la publication ne pouvait valoir inscription de l'hypothèque légale. En vertu de l'article 2146 du Code civil, l'inscription n'est pas faite d'office par le conservateur et cette règle s'applique au titulaire d'une hypothèque légale (art. 2122).